

SCI Michel THOMAS

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: jeudi 6 janvier 2022 13:57
À: SCI Michel THOMAS
Cc: Pierre-Emmanuel TROUVIN; Cabinet TROUVIN
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : résiliation mandat GERASCO

Cher Monsieur THOMAS,

Je vous confirme qu'en qualité de Conseil habituel des sociétés GERLOGE et GERASCO, le cabinet TROUVIN ne peut vous accompagner dans la démarche de résiliation du mandat visé dans votre courriel de ce matin.

Nous vous invitons donc à vous adresser directement à la société GERASCO en tant que de besoin.

Cordialement,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris



De : SCI Michel THOMAS <scimt@sfr.fr>
Envoyé : jeudi 6 janvier 2022 11:47
À : Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Objet : SCI Michel THOMAS : résiliation mandat GERASCO

Cher Maître,

Je fais suite à notre entretien téléphonique et vous prie de trouver en pièce jointe :
- mandat GERASCO

Durant la période 01/07/21 à ce jour, le cabinet GERASCO n'a pas été en capacité de respecter ses engagements définis entre autres par le paragraphe 5 dispositions particulières et paragraphe 7 reddition des comptes.

De fait, le solde du compte à fin décembre n'a pas été viré et nous n'avons pas reçu le compte-rendu de gérance du 4ème trimestre 2021.

Ces faits viennent compléter les nombreux manquants du cabinet GERASCO.

La SCI Michel THOMAS a subir ni les problèmes internes du cabinet GERASCO ni le manque de suivi de notre compte.

Je vous confirme que M. GIULY est président de Immo City structure regroupant plusieurs cabinets immobiliers (GERLOGE, GERASCO,).

En conséquence, la résiliation de ce mandat par LRAR est prévue sous huitaine suivant votre avis.

Bien cordialement

Th. THOMAS
gérant